

À l'ouverture de la séance du 12 novembre 2019, 23 membres sont présents ou représentés (40 membres en exercice, 16 membres présents, 7 procurations).

1. Approbation du procès-verbal

1.1. Procès-verbal de la CFVU du 23 Septembre 2019

Le procès-verbal de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 23 Septembre 2019 est approuvé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 23 voix pour.

1.2. Procès-verbal de la CFVU du 17 Octobre 2019

Le procès-verbal de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 17 Octobre 2019 est approuvé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 23 voix pour.

2. Enseignement et Conventions

2.1 Création du D.U. « droit des enfants et pratiques professionnelles » - Faculté des Lettres, Langues et Sciences Humaines

La création du D.U. est approuvée.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 25 voix pour et deux abstentions, deux membres de la CFVU étant arrivés en séance, dont un porteur de deux procurations.

2.2 Convention de partenariat entre l'Université d'Angers et l'École Nationale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse – proposée dans le cadre de la création du D.U. « droit des enfants et pratiques professionnelles » - Faculté des Lettres, Langues et Sciences Humaines

La convention est approuvée.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 25 voix pour et deux abstentions.

2.3 Création d'un E2O « Buddy System » - Direction de l'International

La création de l'E2O est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 27 voix pour.

2.4 Congé pour projet pédagogique – Critères et procédure d'attribution

Les critères et procédure d'attribution du congé pour projet pédagogique sont adoptés.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 25 voix pour, un membre porteur de deux procurations ayant quitté la séance, tout en laissant une procuration.

Fait à Angers, le 12 novembre 2019

Sabine MALLET

*Vice-présidente Formation et vie universitaire
de l'Université d'Angers*

